

VERSION LATINE
ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Elisabeth BUCHET, Pierre DESCOTES, Catherine NOTTER, Sarah ORSINI

Coefficient : 3

Durée : 4 heures

Remarques générales

L'épreuve commune de version latine soumettait cette année aux candidats et aux candidates un texte de Sénèque qui s'est révélé plus délicat que ce qu'attendait *a priori* le jury. La moyenne de l'épreuve s'établit à 9,81 (sur 455 copies), et les notes s'échelonnent de 0 à 20. Si le jury se félicite d'avoir lu un certain nombre de copies vraiment excellentes, qui manifestent une remarquable maîtrise de la syntaxe latine et de vraies qualités d'élégance dans la traduction, il doit également déplorer un nombre très élevé de copies qui non seulement permettent tout juste de reconnaître l'original latin, mais (ce qui est plus grave encore), trahissent de graves lacunes en syntaxe et en orthographe françaises. Le jury comprend tout à fait que le stress de l'épreuve et le temps limité peuvent expliquer que des fautes d'étourderie se glissent dans des copies par ailleurs tout à fait honorables. En revanche, des devoirs rédigés dans une orthographe systématiquement approximative, qui inventent des passés simples fantaisistes ou ne prennent pas la peine d'accorder convenablement les participes passés sont toujours sanctionnés. Signalons enfin qu'un soin particulier doit être apporté à la présentation matérielle de la copie : il est préférable de sauter des lignes pour aérer la traduction et faciliter la lecture du correcteur ; par ailleurs, l'ambiguïté dans une graphie difficilement déchiffrable ne profite *jamais* au candidat.

Nous avons été frappés, cette année, par le nombre de devoirs qui, de bout en bout, constituent un tissu de non-sens – probablement parce que certains candidats, craignant de ne pouvoir traduire l'intégralité du texte, préfèrent écrire à tout prix quelque chose sur leur copie, même si le rapport avec le texte original devient quasi-inexistant. Il nous semble nécessaire de souligner qu'il est toujours préférable pour le candidat de réaliser une analyse grammaticale de qualité, au risque de ne pas pouvoir terminer la version dans le temps imparti ou de produire un texte lacunaire, plutôt que de rédiger une traduction complètement fantaisiste, voire tout à fait dénuée de sens, de l'ensemble, où le texte original est absolument méconnaissable et dans laquelle le jury sera bien en peine de valoriser le travail réalisé.

Remarques sur le texte

Vide : quam iniqui sunt diuinorum munerum aestimatores et quidem professi sapientiam !

L'impératif *Vide* a été identifié dans la majeure partie des cas, en revanche parfois il a été compris comme une 2^e personne du pluriel, et non du singulier.

La réussite de la compréhension du deuxième membre de cette phrase reposait sur la construction du verbe *sunt*, associé à deux nominatifs : un sujet (*aestimatores*) et un attribut du sujet (*iniqui*). Quand cette structure n'a pas été comprise, les contresens se sont accumulés : *diuinorum munerum* n'a pas été identifié comme le complément du nom *aestimatores*, et les présents des dieux se sont trouvés qualifiés d'injustes, ce qui semble illogique. Le terme *quam* introduit une phrase exclamative et insiste sur l'adjectif *iniqui* qui le suit. La dernière partie de la phrase est une apposition qui vient préciser le terme *aestimatores*, au même cas. Rares sont les candidats et candidates qui ont identifié *professi* comme un participe substantivé, et ont donc compris que *sapientiam* était son complément d'objet direct.

Queruntur, quod non magnitudine corporum aequemus elephantos, uelocitate ceruos, leuitate aues, inpetu tauros, quod solida sit cutis beluis, decentior dammis, densior ursis, mollior fibris, quod sagacitate nos narium canes uincant, quod acie luminum aquilae, spatio aetatis corui, multa animalia nandi facilitate.

Cette phrase a été bien comprise en général. En effet, quand les parallélismes ont été repérés, une analyse juste avait des répercussions positives sur toutes les autres.

Queruntur a majoritairement été bien identifié. La conjonction de subordination *quod* a souvent été bien analysée comme introduisant une proposition subordonnée complétive (complément du verbe *queruntur*), précisant l'objet de la plainte. Toutefois, une analyse erronée de *quod* était lourde de conséquences, car le terme structure l'ensemble de la phrase en étant utilisé à quatre reprises.

Le sujet du verbe *aequemus* a majoritairement été repéré, en revanche, l'analyse des cas d'*elephantos* (COD) et de *magnitudine* (ablatif de modalité) a souvent été insuffisante, alors que la structure se répétait quatre fois.

La seconde partie de phrase (*quod solida sit... mollior fibris*) ne pouvait être comprise que si l'on remarquait le changement de structure, avec de nouveau *quod*, introduisant un nouveau verbe, *sit*. Comme pour la première phrase, la présence du verbe être nécessite de repérer des mots au nominatif : le sujet et l'attribut du sujet. À cela s'ajoute le datif *beluis* qui exprime l'attribution, et ainsi la tournure « les bêtes ont une peau solide » était

tout à fait bienvenue. Cette structure se répète quatre fois également, avec une variation de l'attribut du sujet qui par la suite devient un comparatif de supériorité. Parfois, le terme *fibris* a été l'objet d'un important contresens : il ne s'agissait pas de *fibra, ae* (f) (fibre, foie), mais bien d'un animal, *fiber, bri* (m), le castor. Ainsi, nous encourageons les candidates et candidats à reprendre leur analyse lorsqu'un élément semble illogique par rapport au contexte, et à parcourir le dictionnaire en prêtant une attention particulière aux mots dont le radical est proche.

Enfin, la troisième partie de phrase (à partir de *quod sagacitate*) a posé davantage de problèmes. Il y a fréquemment eu des confusions entre le sujet et le complément d'objet du verbe *uincant*. Le sujet était *canes*, puis *aquilae, corui*, et enfin, *multa animalia*, tandis que le COD était *nos*. Le reste de la structure a souvent été bien compris : ablatif et génitif constituent un complément circonstanciel de moyen (par exemple *sagacitate narium*). Toutefois le gérondif *nandi* n'a souvent pas été correctement analysé : il n'y a pas ici de sens d'obligation, cette forme est au génitif, en écho avec la structure précédemment décrite : ablatif + génitif : « par la facilité à nager ».

Et cum quaedam ne coire quidem in idem natura patiatur, ut uelocitatem corporum et uires, ex diuersis ac dissidentibus bonis hominem non esse compositum iniuriam uocant et neglegentes nostri deos, quod non bona ualetudo etiam uitii inexpugnabilis data sit, quod non futuri scientia.

Cette phrase était sans doute la plus difficile de la version, et exigeait des candidats qu'ils construisent les différentes propositions avec la plus grande rigueur.

Le verbe principal est *uocant*, qui régit deux COD. Le premier, [*hominem ex diuersis bonis non esse compositum*], a pour attribut *iniuriam* : les hommes auxquels s'oppose l'auteur considèrent comme une injustice le fait que les dieux n'aient pas composé la nature humaine à partir de biens non seulement divers, mais inconciliables. Ensuite, *neglegentes* est l'attribut du second COD *deos* : les insensés accusent les dieux de négligence. *Nostris* a souvent été mal analysé : il s'agit du génitif du pronom personnel, qui complète l'adjectif *neglegentes*.

Les deux subordonnées introduites par *quod* développent la raison de l'indignation des hommes qui mettent en accusation les dieux. Le fait que l'auteur juge ces motifs infondés expliquait le subjonctif *data sit* : *quod* pouvait ainsi être traduit par « sous prétexte que ». Les adversaires de l'auteur reprochent aux dieux qu'une santé non seulement bonne, mais *inexpugnabilis* (à ne pas confondre, comme cela a souvent été le cas, avec un ablatif pluriel, mais à bien analyser comme un nominatif qualifiant *ualetudo*) aux défauts (*uitiis*) n'ait pas été offerte aux hommes, pas plus que la connaissance de l'avenir (*scientia futuri*). Le jury profite de cette phrase, et de la proximité entre les deux termes *inexpugnabilis* et *uitiis*, pour rappeler aux candidats que le fait que deux mots proches, voire côte-à-côte, partagent une désinence semblable ne signifie pas qu'ils soient aux mêmes cas, genre et nombre.

Il restait, une fois la principale comprise, à bien analyser le sens du *cum* initial (+ subjonctif, *patiatur*), et à saisir que *quaedam* ne qualifiait pas *natura*, mais était un accusatif neutre pluriel : il faut accepter que la nature ne permette pas que *certaines qualités (quaedam)* soient réunies dans le même être (*in idem*) – suivait un exemple, introduit par *ut*. Comme presque chaque année, le jury s'étonne du nombre d'erreurs commises sur la forme *uires*, qui ne peut absolument pas dériver du substantif *uir*.

Vix sibi temperant, quin eo usque inpudentiae prouehantur, ut naturam oderint, quod infra deos sumus, quod non in aequo illis stetimus.

La construction du début de cette phrase a posé des problèmes à de nombreux candidats. Deux points en particulier sont à relever :

- La construction de *quin* est à revoir, et ici le fait qu'il est amené par *temperant*.
- Il fallait repérer la construction *eo usque* + gén. *ut* (« à ce point d'impudence que »)

Dans le reste de la phrase, il fallait noter que *quod* est suivi ici de l'indicatif et non plus du subjonctif comme c'était le cas dans la phrase précédente, et le traduire en conséquence ; il fallait bien voir que *in aequo* est une expression signifiant « sur un pied d'égalité » ; on regrette à cet endroit un nombre trop important de confusions avec *aequor*, la plaine ou la mer n'ayant rien à faire ici.

Quanto satius est ad contemplationem tot tantorumque beneficiorum reuerti et agere gratias...

Quanto satius a malheureusement souvent été mal analysé, ce qui empêchait de comprendre correctement le reste de la phrase. Il fallait à la fois reconnaître que *satius* est un comparatif et comprendre qu'il est ici construit avec *quanto*. Il fallait ensuite bien comprendre que les infinitifs *reuerti* et *agere* dépendaient de *est*. Certains ont voulu faire de *contemplationem* le sujet des infinitifs, ce qui était bien évidemment impossible. Le sens de *tot* et *tantium*, et la différence entre les deux, semblent également assez flous pour certains candidats ; il fallait voir que les deux termes portaient sur *beneficiorum*, et non *tot* sur *contemplationem* et *tantium* sur *beneficiorum* comme on l'a parfois trouvé.

... quod nos in hoc pulcherrimo domicilio uoluerunt secundas sortiri, quod terrenis praefecerunt !

Ce passage s'est révélé d'une grande difficulté pour les candidats. *Quod*, pour commencer, a souvent été mal compris, et n'a pas vraiment été lié à ce qui précédait immédiatement. *Voluerunt* a été particulièrement mal traduit. Il s'agissait ici tout simplement du verbe *uolo*, et son sujet était « les dieux », mais beaucoup de candidats ont pensé qu'il s'agissait de *uoluo* ; dans bien des cas il a été arbitrairement traduit à la première personne du pluriel. *Sortiri* a été tout aussi mal traduit, principalement parce que les candidats n'ont pas vu qu'il y avait ici une proposition infinitive dont *nos* est le sujet et *sortiri* le verbe. Pour s'en sortir, de nombreuses copies ont fait de *sortiri* un passif plutôt

qu'un déponent, ce qui a entraîné encore d'autres erreurs. Le sens de *secundas* a également posé des problèmes : l'emploi de l'adjectif substantivé *secundae, arum*, au sens de « seconde place », « rôle secondaire », était pourtant bien indiqué dans le Gaffiot, et ce relativement au début de la notice. Le deuxième *quod* a parfois été traduit différemment du premier, et il y a eu des tentatives d'en faire un relatif se rapportant à divers mots de la proposition précédente. *Praefecerunt* a dans beaucoup de copies été un peu rapidement traduit par « préférer ». Enfin, la traduction de *terrenis* a trop souvent été rendue par « les terrains », ou parfois même « les Terriens ».

Aliquis ea animalia comparat nobis, quorum potestas penes nos est ?

Il fallait bien voir ici que *ea animalia* est à l'accusatif pluriel, complément d'objet direct du verbe *comparat*. Ce verbe a pour sujet l'indéfini *aliquis*, qui ne pouvait être analysé autrement que comme un nominatif.

C'est surtout la deuxième partie de la phrase qui a posé problème à de nombreux candidats qui, sans doute induits en erreur par la forme interrogative de la phrase, ont considéré *quorum* comme un pronom interrogatif, alors qu'il s'agit en réalité d'un relatif, complément du nom *potestas* et ayant pour antécédent *ea animalia*. Le pronom personnel *nos* dépend, quant à lui, de la préposition *penes*, qui se construit avec l'accusatif : *potestas*, nominatif singulier, ne saurait donc dépendre de cette préposition, mais est le sujet du verbe *est*.

Quidquid nobis negatum est, dari non potuit.

Le pronom relatif indéfini *quidquid*, nominatif neutre, est sujet du verbe *negatum est*, qui est à l'indicatif parfait (et devait donc être traduit comme tel) et a pour complément *nobis*. Cette proposition relative constitue le sujet du verbe *potuit*, dont dépend l'infinitif présent passif *dari*.

Proinde, quisquis es inicus aestimator sortis humanae, cogita, quanta nobis tribuerit parens noster, quanto ualentiora animalia sub iugum miserimus, quanto uelociora consequamur, quam nihil sit mortale non sub ictu nostro positum.

La dernière phrase du texte a souvent été traduite de manière très fautive. On retrouve ici le relatif indéfini, cette fois au masculin (*quisquis*), auquel se rattache l'expression *inicus aestimator* ; le génitif *sortis humanae* est complément du nom *aestimator*. Beaucoup de candidats n'ont pas correctement analysé *cogita* comme un impératif présent actif à la deuxième personne du singulier (voire l'ont confondu avec un substantif). Du verbe *cogita* dépendent des propositions interrogatives indirectes, dont les termes introducteurs devaient être analysés et traduits avec précision : *quanta* est un neutre pluriel complément d'objet direct de *tribuerit* ; *quanto*, dans ses deux occurrences, porte plus particulièrement sur les adjectifs au degré comparatif *ualentiora* et *uelociora* ; *quam* est un adverbe interrogatif (« combien, à quel point »), et non une forme déclinée de relatif ou de

pronom interrogatif. Étant donné que les verbes *tribuerit* et *miserimus* figurent dans ces propositions interrogatives indirectes, ils ne pouvaient absolument pas être analysés comme des futurs antérieurs : ils sont au subjonctif parfait (et *miserimus*, qui été particulièrement maltraité dans les copies, pouvait encore moins être traduit comme s'il s'agissait de *miserrimus*, superlatif de l'adjectif *miser*, avec lequel il a été trop souvent confondu !). En outre, l'adjectif *uelociora* étant au neutre pluriel, il devait être rattaché à *animalia* et, tout comme celle de *ualentiora*, sa valeur comparative devait être rendue dans la traduction.

Dans la dernière partie de la phrase, l'enchaînement des négations (*nihil... non...*) a donné lieu à bien des traductions maladroites, voire à des contresens. L'adjectif *mortale* est un neutre singulier et se rapporte donc à *nihil*. Enfin, on s'étonne que l'expression *sub ictu nostro*, qui figure dans le Gaffiot, ait si souvent fait l'objet de traductions fautives, parfois causées par de lourdes erreurs de construction, *nostro* se voyant rattaché à *positum*, lui-même analysé de manière erronée comme un substantif signifiant « position », et non comme une forme verbale (pour la traduction de *sit... positum*, le jury a admis l'emploi du présent).